



Procédure de dépôt de brevet à l'Université Hassan 1^{er} de Settat

Dans la cadre de la promotion de la recherche scientifique, l'Université Hassan 1^{er} de Settat soutient les chercheurs dans la protection des résultats de leurs recherches. L'Université leur offre un accompagnement et une assistance dans la procédure de dépôt et supporte les frais de dépôt et de maintien de leurs inventions.

Avant d'entamer la procédure de dépôt de demande de brevet d'invention, il est recommandé d'effectuer une recherche d'antériorité dans les bases de données accessibles gratuitement.

Ceci permettra de :

La recherche d'antériorité permet d'avoir une idée sur la nouveauté et l'activité inventive d'une idée ou une invention, elle permet également d'identifier d'éventuelles divulgations antérieures (articles, brevets, conférences) qui pourraient compromettre la brevetabilité d'une invention.

Serveurs de publication :

Vous pouvez accéder à toutes les publications de brevets publiés et délivrés au Maroc via le serveur de publication : <http://patent.ompic.ma/>

Les brevets d'invention sont également disponibles à travers le service de recherche Patentscope (<http://patentscope.wipo.int/>) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la plateforme Espacenet (<http://worldwide.espacenet.com/>) de l'Office Européen des Brevets (OEB) et Google Patents (www.google.com/patents).

Les chercheurs qui envisagent un dépôt de brevet sont priés de suivre la procédure suivante :

1. Remplir le formulaire 'B1' dactylo graphiquement. Ledit formulaire est téléchargeable à partir du lien : <http://www.ompic.ma/fr/content/formulaires-brevets-invention> et le formulaire BS en cas de plusieurs inventeurs

2. Joindre au formulaire B1 un mémoire descriptif en double exemplaires. Le mémoire descriptif contient une description, une ou plusieurs revendications, un abrégé et des planches de dessins, le cas échéant :

-La description de l'invention comporte son domaine, l'état de la technique antérieur, une description du problème technique et de la solution apportée par votre invention et les applications industrielles possibles.

-Une ou plusieurs revendications, définissent l'objet et les limites de la protection demandée.

-Les dessins, s'ils sont nécessaires à la compréhension de l'invention;

-L'abrégé résume le contenu technique de l'invention.

3. Joindre à la demande un pouvoir du mandataire signé par le président (contacté le TISC UH1).

4. Joindre l'état d'engagement de paiement (contacté le TISC UH1).

5. Déposer votre demande de brevet au siège de l'OMPIC à Casablanca.

Pour le dépôt d'une demande de brevet d'invention, le déposant peut dans un premier lieu déposer le formulaire B1, le pouvoir de mandataire et un résumé de l'invention et acquitter les droits exigibles, et il disposera d'un délai de 3 mois pour faire parvenir le mémoire descriptif afin de compléter l'opération de dépôt. A défaut de présenter le complément dans le délai mentionné, votre demande est considérée comme retirée. Une demande de brevet acceptée est rendue publique 18 mois après la date de dépôt.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de l'OMPIC : <http://www ompic.ma> .

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter le TISC-UH1:

Mme Sanaa FAHMI

Email : fahmi@uhp.ac.ma